

# RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
<b>Demande d'annulation réceptionnée le 05/02/2025</b>
<b>Par :</b> Monsieur Mickaël PETER <b>Demeurant à :</b> 11 rue Colette 68270 WITTENHEIM <b>Pour :</b> Construction d'une pergola <b>Sur un terrain</b> 11 rue Colette <b>sis à :</b> Cadasté : 57 0734

référence dossier
N° DP 068 376 20 J 0009

**Destination : Habitation**

## Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes déposée le 27/01/2020 par Monsieur Mickaël PETER pour la construction d'une pergola a été accordé le 19/02/2020,

Vu la demande d'annulation reçue le 05/02/2025,

## ARRETE

**ARTICLE UNIQUE :** la demande Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée est **annulée**.

Fait à WITTENHEIM

Le 12 FEV. 2025

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, au Transfert collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*